



Déclaré inapte par l'aimt

Par **rwanito**, le **10/10/2014** à **12:19**

Bonjour;

Je vais être déclaré prochainement inapte à mon poste pour cause de dépression dû à un harcèlement moral et ma question est:
Ai je le droit de continuer à être en arrêt maladie durant la période qui va suivre avant mon licenciement?

Par **moisse**, le **10/10/2014** à **17:26**

Bonjour,

Le motif que vous alléguiez ne va apparaitre nulle part.

Vous devrez reprendre le travail pour effectuer la visite de reprise, en admettant que vous ayez, selon la durée de l'arrêt, déjà pris soin d'effectuer une pré-visite de reprise.

La rechute alléguée sera au bon vouloir du médecin conseil de la CPAM.

Ceci étant vous devriez prendre connaissance du sujet spécial relatif au harcèlement au travail (lire en en-tête de ce forum).